RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2019 B 02989
Numéro SIREN : 853 181 683
Nom ou dénomination : ABCS FITNESS

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2022 sous le numéro de dépôt 18399

Administrateurs
Judiciaires
Associés

EXTRAIT DES MINUTES
du TRIBUNAL de COMMERCE de MONTPELLIER

Tribunal de Commerce de MONTPELLIER

N° d'inscription au répertoire général :

N° Greffe :

Ordonnance de désignation : 13 décembre 2021

Administration provisoire :
SELARL FHB, Maître Jean-François BLANC

REQUETE

A Madame la Présidente du Tribunal de Commerce de Montpellier aux fins d'obtenir une prorogation du délai de réunion de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice de la SAS ABCS FITNESS

SAS ABCS FITNESS
Zone Commerciale le Fenouillet Lieu-Dit Les Galines
34470 Pérols

Le 24 juin 2022

22 rue des Chasseurs - 34070 Montpellier
Téléphone : 04 67 42 19 20 – Fax : 04 67 42 19 23
montpellier@fhbx.eu

La SELARL FHB, représentée par **Maître Jean-François BLANC**, administrateur judiciaire à Montpellier,

Agissant en qualité d'administrateur provisoire dans la procédure susvisée,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

Que par ordonnance du **13 décembre 2021,** la SELARL FHB, représentée par l'exposant a été désignée en qualité d'administrateur provisoire de la ***SAS ABCS FITNESS***, dont le siège social est situé Zone Commerciale le Fenouillet Lieu-Dit Les Galines - 34470 Pérols, avec pour mission de gérer et d'administrer la société.

Que cette désignation est intervenue en raison du décès du Président et du principal associé, Monsieur Aurélien BOZEC.

Que la ***SAS ABCS FITNESS*** clôture ses comptes au **31 décembre** de chaque année.

Que le délai imparti pour l'approbation des comptes annuels clos au **31 décembre 2021** expire le **30 juin 2022**.

Que tenant le contexte, les **comptes annuels 2021** ne sont pas, à ce stade, finalisés et la tenue de l'Assemblée Générale destinée à statuer sur l'approbation de ces derniers ne pourra intervenir avant le **30 juin 2022.**

Qu'un délai supplémentaire pour procéder à l'arrêté des comptes et à leur approbation apparaît donc nécessaire.

Qu'il ressort des dispositions de **l'Article L225-100 du Code de Commerce** que « ***l'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.*** »

C'EST POURQUOI,

La Requérante requiert qu'il vous plaise, Madame la Présidente, de bien vouloir prolonger jusqu'au **31 décembre 2022,** le délai pour réunir les actionnaires de la ***SAS ABCS FITNESS*** aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2021.**

Présentée à Montpellier, le 24juin 2022

SELARL F H B
Administrateurs Judiciaires Associés
22, rue des Chasseurs - 34070 MONTPELLIER
Tél. 04 67 42 19 20 - Fax 04 67 42 19 23

ANNEXES

ANNEXE 1 : Ordonnance en date du 13 décembre 2021 désignant la SELARL FHB en qualité d'Administrateur Provisoire.

ANNEXE-1

ANNEXE 1 : Ordonnance en date du 13 décembre 2021 désignant la SELARL FHB en qualité d'Administrateur Provisoire.

ORDONNANCE

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
13 DEC. 2021
DÉPÔT

Nous, Nadine BAPTISTE

Présidente du Tribunal de Commerce de Montpellier,

Vu :

- La Requête qui précède,
- Les dispositions des Articles 874 et 875 du Code de Procédure Civile
- Les Pièces Produites à l'appui de la Requête,

DESIGNONS la société FHB, prise en la personne de Maître Jean-François BLANC, Administrateur judiciaire, domicilié 5 rue des Salins, 34 070 Montpellier, en qualité d'Administrateur provisoire de la **Société ABCS FITNESS** avec pour mission de la gérer et l'administrer,

DONNONS pouvoirs à la société FHB, prise en la personne de Maître Jean-François BLANC, Administrateur judiciaire, en qualité d'Administrateur provisoire de la Société ABCS FITNESS, de convoquer toutes assemblées générales de ladite société, et d'exercer les droits de vote attachés aux actions de Monsieur Aurélien BOZEC, pour permettre l'adoption de toutes mesures nécessaires à la Société ABCS FITNESS.

DISONS que l'Administrateur provisoire devra nous faire un rapport de ses diligences,

DISONS que la rémunération de l'Administrateur provisoire sera supportée par la Société ABCS FITNESS,

DISONS que le Greffier notifiera la présente Ordonnance à la Requérante et à la société ABCS FITNESS,

METTONS les dépens à la charge de la société ABCS FITNESS.

Fait en notre Cabinet, à Montpellier, le 13/12/21

Le Greffier :
Maitre Carole LEMAITRE-SOUBRILLARD

La Présidente
Madame Nadine BAPTISTE

Pour extrait certifié conforme.
Montpellier, le 13/12/21.
Le Greffier :

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

ORDONNANCE

Nous, Nadine Baptiste présidente du Tribunal de Commerce de Montpellier,
Vu la requête ci contre et les motifs y exposés,

Vu les articles L223-26, L241-5, L225-100, et R225-64 du Code de Commerce
autorisons:

ABCS FITNESS

Zone Commerciale le Fenouillet Lieu-Dit les Galines
34470 Pérols
Numéro RCS :853 181 683 , Numéro de gestion :2019 B 2989

A prolonger jusqu'au 31 DECEMBFE 2022
le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire.

Fait et donné a Montpellier le 12 OCT. 2022

Le greffier associé
N. AZNUBERT

p/ le Président
le juge délégué Catherine FANDIN